Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260429-2026040-DE

COMMUNE DE GAHARD 35490
Séance du 29 Avril 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026	
Date de la convocation : 21 avril 2026 Date d'affichage : 21 avril 2026	**Nombre de membres en exercice** : 19 **Nombre de présents** : 17 **Nombre de votants** : 17
L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 20 H 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle de réunion de l'ancienne école sous la présidence de monsieur David DUGUEPEROUX.	**Présents :** Monsieur David DUGUEPEROUX, Maire, Mme CHALMEL, Mr GRELIER, Mme RUFFAULT, Mr FERRIERES, adjoints, Mmes DROILLARD, ESNAULT, BOUDEHEN, LAVRILLOUX, MAHIEU, CAUQUIL, Mrs VINCENT, MESLE, JOUIN, BOULMER, LOUAPRE, ROUSSELON, Conseillers municipaux.
Secrétaire de séance : Mr Vincent FERRIERES	**Absents** : **Absents excusés :** Mme Hélène KARP, Mr Ronan RIBOUCHON **Pouvoir** :

➢ 2026-040/TAUX D'IMPOSITIONS LOCALES 2026

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.07 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51.35 %
- Taxe d'habitation sur logements vacants et secondaires : 17.17 %

Madame le Maire précise que les bases d'imposition prévisionnelles 2026 fixées par l'Etat évoluent ainsi :

Taxes	Bases effectives 2025	Bases prévisionnelles 2026
Taxe foncière (bâti)	834 571 €	846 100 €
Taxe foncière (non bâti)	115 241 €	116 100 €
Taxe d'habitation	65 143 €	59 600 €

Monsieur le Maire présente l'Etat de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.

IMPOTS	**Base prévisionnelle**	**Taux 2026 proposés**	**Produit attendu**
Taxe Foncière (Bâti)	846 100 €	**41.07 %**	347 493 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	116 100 €	**51.35 %**	59 617 €
Taxe d'habitation	59 600 €	**17.17 %**	10 233 €
		TOTAL	**417 344 €**

Ce qui représente un produit fiscal prévisionnel de 417 344 € (produit attendu sans augmentation des taux), auquel s'ajoute, les allocations compensatrices des dégrèvements accordés par l'Etat à certains contribuables de l'IFER/PYLONES d'un montant total de 9 969 €, du FNGIR d'un montant de 7 912 €, de l'effet du coefficient correcteur d'un montant de 24 446 €, soit un montant total de 459 671 €.

La commission finances réunie le 15 avril dernier propose une simulation avec une augmentation des taux d'imposition de 2 %.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501182-20260429-2026040-DE

IMPOTS	Base prévisionnelle	Taux 2026 proposés	Produit attendu
Taxe Foncière (Bâti)	846 100 €	**41.89 %**	354 431 €
Taxe Foncière (Non Bâti)	116 100 €	**52.38 %**	60 813 €
Taxe d'habitation	59 600 €	**17.51 %**	10 436 €
		TOTAL	**425 680 €**

Ce qui représente un produit fiscal prévisionnel de 425 680 € (produit attendu avec une augmentation de taux de 2%), auquel s'ajoute, les allocations compensatrices des dégrèvements accordés par l'Etat à certains contribuables de l'IFER/PYLONES d'un montant total de 9 969 € du FNGIR d'un montant de 7 912 €, de l'effet du coefficient correcteur d'un montant de 24 446 €, soit un montant total de 468 007 €.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code général des impôts,
Ayant entendu les arguments des membres de l'assemblée :

Le taux proposé repose sur la hausse du taux d'inflation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
Pour : 14
Contre : 1 (JOUIN).
Absentions 2 (DROILLARD, CHALMEL)

- **ADOPTE** les taux 2026 des impôts locaux comme suit :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 41.89 %
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.38 %
  - Taxe d'habitation : 17.51 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente délibération.

Fait, délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
David DUGUEPEROUX